

## SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle de Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Etaient présents : MM. RIVIERE, SAINTE-MARIE, Mme DALLAS, M. SABATHIER, M. MARTET, Mme GABRIEL, Mme PIROVANO, M. FERREIRA, Mme DOUCET, MM. DANFLOUS, WARNIEZ

Madame Stéphanie JACQUEY DATAS absente et excusée a donné procuration à Madame Isabelle DALLAS

Madame Aurélie BARBÉ absente et excusée a donné procuration à Madame Aurélie GABRIEL

Monsieur Bastien PORTA absent et excusé a donné procuration à Monsieur Christian WARNIEZ

Monsieur Jérôme MOROSI absent et excusé a donné procuration à Monsieur Guillaume SABATHIER

Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

**Notation et Attribution du marché de la rénovation du café-restaurant Place Carnot**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes offres et devis issus des plis déposés par les candidats au marché de travaux de la rénovation du café-restaurant Place Carnot sur la plateforme en ligne de commande publique :

<b>Lot 1 Maçonnerie</b>	HT
Cazeaux	29 917 €
Corjon	21 760,56 €

<b>Lot 2 Plâtrerie</b>	HT
Cortade	28 424,40 €
L'Embellie	20 649,20 €
NIN	22 536,30 €

<b>Lot 3 Menuiseries extérieures</b>	HT
Azurenov 32	9 800,38 €
Dazeas	9 594,16 €

<b>Lot 4 Plomberie et chauffage</b>	HT
Grazide	23 209,30 €

<b>Lot 5 Electricité</b>	HT
Lescure	10 980 €

<b>Lot 6 Cuisine</b>	HT
Bonnet Thirode	48 900 €
Bourdiol	42 549,91 €

Selon le règlement du marché, les notes ont été attribuées en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation 02-2021, à savoir :

- Le prix des prestations
- La valeur technique
- Les délais de réalisation

Le récapitulatif ci-dessous indique les notes obtenues comme suit :

<b>Lot 1 Maçonnerie</b>	<b>Note / 100</b>
Cazeaux	<b>92,88</b>
Corjon	<b>100</b>

<b>Lot 2 Plâtrerie</b>	<b>Note / 100</b>
Cortade	<b>89,52</b>
L'Embellie	<b>95</b>
NIN	<b>88,32</b>

<b>Lot 3 Menuiseries extérieures</b>	<b>Note / 100</b>
Azurenov 32	<b>99,58</b>
Dazeas	<b>95</b>

<b>Lot 4 Plomberie et chauffage</b>	<b>Note / 100</b>
Grazide	<b>100</b>

<b>Lot 5 Electricité</b>	<b>Note / 100</b>
Lescure	<b>100</b>

<b>Lot 6 Cuisine</b>	<b>Note / 100</b>
Bonnet Thirode	<b>97,4</b>
Bourdiol	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les lots du marché en fonction des notes obtenues, à savoir :

- Lot 1 Maçonnerie : Corjon avec 100 points
- Lot 2 Plâtrerie : L'Embellie avec 95 points
- Lot 3 Menuiseries extérieures : Azurenov 32 avec 99.58 points
- Lot 4 Plomberie – chauffage : Grazide avec 100 points
- Lot 5 Electricité : Lescure avec 100 points
- Lot 6 Equipements de cuisine : Bourdiol avec 100 points

Et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché, d'un montant total de 128 949,34€ et d'ajuster le montant des demandes de subventions déposées auprès de la DETR, de l'Union européenne et de la Région.

**Cession d'une parcelle pour la construction d'un funérarium**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le territoire manque d'offre de chambres funéraires. Les familles en deuil ne disposent pas de solution de proximité. C'est pourquoi l'enseigne « Les Pompes Funèbres Saramonaises », tenue par M. et Mme Bertheau propose d'implanter un funérarium sur la commune de Seissan. L'objectif est de pouvoir créer un espace pour les défunts avec deux salons comprenant une partie pour la mise en bière ainsi qu'un hall avec une partie sanitaires et une salle de soins. Le tout sera complété par un bureau commercial et un garage.

Monsieur le Maire propose que PFS implante ce projet sur la parcelle AC0021, de 1765m<sup>2</sup> située avenue des Pyrénées. L'emprise sur la parcelle sera de 400 m<sup>2</sup> environ, sur le parking actuel du cimetière côté Ouest, que Monsieur le Maire propose de vendre à 10 € H.T. le mètre carré. L'autre partie du parking restera la propriété de la commune en usage d'un parking public. L'entreprise Pompes Funèbres Saramonaise devra construire le funérarium dans les 3 années qui suivront la vente. A défaut, la commune rachètera la parcelle au prix de vente initial de 10 € H.T. le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que la parcelle AC0021, si elle est classée dans le domaine public communal, soit désaffectée puis de l'aliéner le cas échéant, afin de la céder aux Pompes Funèbres Saramonaises. La vente sera établie en l'étude de Me Authié, notaire à Seissan.

**Décision Modificative N°5 Ouverture des crédits à l'article 65548 pour les travaux sur le réseau d'électrification par le SDEG**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Seissan a transféré la compétence d'électrification au Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG) et qu'à ce titre et à la demande du comptable public, les travaux réalisés par le SDEG doivent être comptabilisés à l'article 6554, qui n'est pas encore ouvert.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'ouvrir les crédits 43 000 € à l'article 6554, qui sera ouvert.

Section de Fonctionnement, Budget Principal

Chapitre Article désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
D 6188	-30 367,00 €			
D 65548		+ 43 000,00 €		
R 7488				+ 12 633,00€

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits  
Et ont signé les membres du Conseil